

REUNION DU 18 JANVIER 2010

Convocation : 12 Janvier 2010

Affichage : 22 Janvier 2010

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le douze janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Secrétaire de séance : GALBADON Thérèse

Début de la séance : 20H30

Avant de commencer, Monsieur le Maire souhaite une bonne année à l'assemblée ainsi qu'à leur famille, et a une pensée pour les sinistrés d'Haïti.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 7 décembre 2009, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- HONVOH Wilhelm et Nelly – 6, Les Corbières : Construction d'une maison d'habitation.
- LE GUEN Serge – 1, Les Corbières : Construction d'une maison d'habitation.
- PATRIX Philippe – 8, Hauteville : Permis de Construire Modificatif – création d'ouvertures et rallongement du toit au-dessus de la porte d'entrée.

Déclaration Préalable :

- SAMSON André – 43, Les Bertrands : Lotissement en deux lots de terrains situés aux Bertrands.

PARKING MAIRIE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

La commission voirie, qui s'est réunie le lundi 11 janvier 2010 a étudié les cinq offres et propose de retenir le cabinet de géomètres experts « Pottier – De Boursetty », dont l'offre se décompose comme suit :

- Les honoraires se monteront à 10 % du montant estimé des travaux pour la tranche allant de 0 € à 69 500 €, puis 5 % pour la tranche allant de 69 500 € à 100 000 €, et 2 % pour les travaux se situant au-delà de 100 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOIRIE : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Afin d'éclairer les alentours de l'arrêt de bus Maneo matérialisé par les services du Conseil Général, plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal décide de retenir la solution d'ETDE, pour un montant de 6500,92 €.

Ces travaux seront commandés au plus vite, et l'amplitude de fonctionnement sera établie en fonction des horaires de passage des bus du Conseil Général, entre 5h30 et 20h45.

VOIRIE : DIVERS

- Commission Chemins du 12 décembre :
 - Les Landes : Un creux est à refaire par les services du Conseil Général, de même qu'une buse à poser en limite du « Câble ». Les employés communaux devront également refaire la butée de terre empêchant l'eau de la rivière de se répandre sur la route.
 - Les Bertrands : La buse existante, souvent saturée, est à remplacer par une de plus grande taille, ce qui nécessitera également le rehaussement du chemin. Trois devis ont été demandés aux entreprises Meslin, Cauvin et T.P.B.
 - La Fosse Demont : Le propriétaire s'est engagé à améliorer la situation dans son champ, et nettoyer son entrée. Les employés communaux referont le creux.
- Descente de la Brigade : Monsieur Audigé a répondu au courrier envoyé suite à la réunion du 7 décembre 2009. Le maître d'oeuvre recherche une solution de revêtement pouvant correspondre à la forte pente et nous recontactera une fois la solution trouvée.

VOIRIE : NEIGE

- Lors des fortes chutes de neige du début janvier, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a fait appel à l'entreprise de travaux publics « GALLIEN » de Breuille, afin de déneiger les routes, tant communales que départementales. Le Conseil Municipal approuve cette décision et indique que lors des prochaines chutes de neige, Monsieur le Maire est autorisé à faire appel à une entreprise dès le début des chutes de neige.
- L'assemblée tient à remercier le personnel de garderie et de ménage pour leur disponibilité le mardi 12 janvier 2010.
- Par ailleurs, Monsieur le Maire tient également à souligner l'absurdité de la décision du centre de Gestion de maintenir l'examen professionnel du mercredi 13 janvier alors que la préfecture avait placé le département en vigilance orange et avait décrété que les déplacements devaient être réduits au maximum. Un courrier a été envoyé au Président du Centre de Gestion de la Manche afin d'exprimer son mécontentement vis-à-vis des employés qui s'y étaient inscrits et qui n'ont pas pu se déplacer.
- Monsieur Fleury indique que cet épisode neigeux a été préjudiciable aux routes de la commune. Le programme voirie de 2011 sera probablement conséquent.

TRAVAUX BATIMENTS - RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur COTTEBRUNE informe le conseil que le chantier a débuté le 4 janvier, et qu'il n'a pu se poursuivre qu'à l'intérieur, en raison des conditions météorologiques.

Les travaux extérieurs pourront débuter le lundi 25.

Par ailleurs, des plaques pouvant contenir de l'amiante ont été détectées dans le deuxième faux-plafond, qui n'avaient pas été vues par le diagnostic amiante avant les travaux. Si cela vient à se confirmer, des travaux de désamiantage devront être entrepris, ce qui peut provoquer d'éventuels retards.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 40 €uros (40 € x 1 enfant) au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg au titre de leur foyer social des jeunes, qui organise différentes activités parascolaires : sorties, séjours, visites ...

Un élève de notre commune est concerné.

CANTINE

Compte tenu des conditions météorologiques de ces dernières semaines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de décompter une semaine de cantine sur le mois de février, qui ne comptera plus qu'une semaine.

Les parents seront avisés de cette décision par un mot dans le cahier des enfants.

SCOLAIRE

Mme Gonzato indique à l'assemblée que les nouveaux arrivants sur la commune ont des enfants scolarisables, mais le manque d'assistantes maternelles risque de les contraindre à scolariser leurs enfants sur des communes voisines.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial du projet « Leroy Merlin » est fixé au 21 janvier 2010 à 15h à Saint-Lô.
- Monsieur le Maire a le regret d'annoncer le décès de Mme Coipel, doyenne de la commune, à l'âge de 99 ans.
- CLIC : Mme Gonzato a participé à une réunion le 15 décembre au cours de laquelle il a été dit qu'il y aura des ateliers « Equilibre » et « Mémoire » au cours de l'année.
- Le repas des aînés aura lieu exceptionnellement le samedi 13 mars 2010, en raison de la programmation des élections régionales le 14 mars 2010.
- Monsieur Barbé indique que les associations ont toutes trouvé un endroit de substitution pour leurs activités lors des travaux de la salle polyvalente.

Fin de la séance : 22h30